



## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ D E H 445 EPOXY CURING AGENT

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit D E H 445 EPOXY CURING AGENT

Numéro du produit 46852

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Agent de polymérisation.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
Belgium  
+32 (0)2 525 05 11  
+32 (0)2 520 17 51  
SDS.EMEA@univarsolutions.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence SGS - +32 (0) 3575 55 55 (24h -Support dans la langue locale)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

Sds No. 46852

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

Dangers physiques Non Classé

Dangers pour la santé humaine Acute Tox. 4 - H302 Acute Tox. 4 - H332 Skin Corr. 1B - H314 Eye Dam. 1 - H318 Skin Sens. 1 - H317

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 3 - H412

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger



**D E H 445 EPOXY CURING AGENT****TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE****>=10-<25%**

Numéro CAS: 25620-58-0

Numéro CE: 247-134-8

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119560598-25-XXXX

**Classification**

Acute Tox. 4 - H302

Skin Corr. 1C - H314

Eye Dam. 1 - H318

Skin Sens. 1A - H317

Aquatic Chronic 3 - H412

Le texte intégral de toutes les mentions de danger est présenté dans la section 16.

**Commentaires sur la composition**

Les données indiquées sont conformes aux dernières directives CE en date.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

<b>Inhalation</b>	Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer le nez et la bouche à l'eau. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas des les poumons. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin immédiatement.
<b>Contact cutané</b>	Enlever les vêtements contaminés et rincer la peau soigneusement à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

<b>Inhalation</b>	Nocif par inhalation.
<b>Ingestion</b>	Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.
<b>Contact cutané</b>	Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>Contact oculaire</b>	Provoque des lésions oculaires graves. Peut provoquer des lésions permanentes si l'oeil n'est pas immédiatement irrigué.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Indications pour le médecin Traiter en fonction des symptômes.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Eteindre l'incendie avec les moyens suivants: Eau pulvérisée, brouillard ou brume. Agents chimiques en poudre. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse résistant à l'alcool.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas utiliser des jets d'eau comme moyen d'extinction, car cela répandra l'incendie.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

**Dangers particuliers** Les conteneurs peuvent éclater violemment ou exploser à la chaleur, à cause d'une montée en pression excessive.

**Produits de combustion dangereux** Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Ammoniac. Oxydes d'azote. Ammoniac. Amines. Hydrocarbures.

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Contenir et collecter les eaux d'extinction.

**Equipements de protection particuliers pour les pompiers** Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Prévoir une ventilation suffisante. Evacuer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter le déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Eviter l'inhalation de vapeurs et le contact avec les yeux et la peau. Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail** Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver la peau soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à des températures comprises entre -20°C et 30°C. Eviter le contact avec les matières suivantes: Acides forts. Acrylates. Alcools. Aldéhydes. Hydrocarbures halogénés. Cétones. Nitrites inorganiques. Nitrites organiques. Cuivre.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

### BENZYL ALCOHOL (CAS: 100-51-6)

<b>DNEL</b>	Industrie - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 110 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 22 mg/m <sup>3</sup>
	Industrie - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 40 mg/kg p.c. /jour
	Industrie - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 8 mg/kg/jour
	Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 5.4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Inhalatoire; Court terme Effets systémiques: 27 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateur - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Cutanée; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour
	Consommateur - Ingestion; Long terme Effets systémiques: 4 mg/kg/jour
Consommateur - Ingestion; Court terme Effets systémiques: 20 mg/kg p.c. /jour	
<b>PNEC</b>	- eau douce; 1 mg/l
	- eau de mer; 0.1 mg/l
	- rejet intermittent; 2.3 mg/l
	- Sol; 0.456 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau douce); 5.27 mg/kg p.c. /jour
	- Sédiments (eau de mer); 0.527 mg/kg p.c. /jour
	- Station d'épuration des eaux usées; 39 mg/l

### REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE (CAS: 38294-64-3)

<b>DNEL</b>	Travailleurs - Inhalatoire; Court terme Effets locaux: 0.073 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets locaux: 0.073 mg/m <sup>3</sup>
<b>PNEC</b>	eau douce; 0.06 mg/l
	Sédiments (eau douce); 5.784 mg/kg/jour
	rejet intermittent; 0.23 mg/l
	eau de mer; 0.006 mg/l
	Sédiments (eau de mer); 0.578 mg/kg
	Station d'épuration des eaux usées; 3.18 mg/l
Sol; 1.121 mg/kg	

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques ou écran facial. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166.

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

<b>Protection des mains</b>	Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polyéthylène. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.35 mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374.
<b>Autre protection de la peau et du corps</b>	Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané.
<b>Mesures d'hygiène</b>	Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer et utiliser les toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé.
<b>Protection respiratoire</b>	Une protection respiratoire peut être nécessaire en cas de contamination de l'air excessive. Gas filter, type A EN 136/140/141/145/143/149

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Aspect</b>	Liquide.
<b>Couleur</b>	Incolore.
<b>Odeur</b>	Ammoniacale.
<b>Seuil olfactif</b>	Pas d'information disponible.
<b>pH</b>	pH (solution concentrée): 8-11
<b>Point de fusion</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point d'écoulement</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point de congélation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</b>	>200°C @ 760 mm Hg
<b>Point d'éclair</b>	>100°C Coupelle fermée.
<b>Taux d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Facteur d'évaporation</b>	Pas d'information disponible.
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	Pas d'information disponible.
<b>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Autre inflammabilité</b>	Pas d'information disponible.
<b>Pression de vapeur</b>	<5 hPa @ 50°C
<b>Densité de vapeur</b>	Pas d'information disponible.
<b>Densité relative</b>	1.01 @ 20°C
<b>Densité apparente</b>	Pas d'information disponible.
<b>Solubilité(s)</b>	Miscible à l'eau.



## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** DL<sub>50</sub> >1000 mg/kg, Orale, Rat Données de références croisées.

**ETA orale (mg/kg)** 847,46

### Toxicité aiguë - inhalation

**ETA inhalation ( vapeurs mg/l)** 11,0

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Provoque des lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire

**Sensibilisation respiratoire** Pas d'information disponible.

### Sensibilisation cutanée

**Sensibilisation cutanée** Peut provoquer une allergie cutanée.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

**Essais de génotoxicité - in vitro** Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

**Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

**Toxicité pour la reproduction - fertilité** Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

**Exposition unique STOT un** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

**Exposition répétée STOT rép.** Pas d'information disponible.

### Danger par aspiration

**Danger par aspiration** Pas d'information disponible.

### **Inhalation**

Nocif par inhalation. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Mal de tête.

### **Ingestion**

Nocif en cas d'ingestion. Peut provoquer des brûlures chimiques dans la bouche, l'oesophage et l'estomac.

### **Contact cutané**

Provoque de graves brûlures. Peut provoquer une allergie cutanée.

### **Contact oculaire**

Provoque des lésions oculaires graves.

### Informations toxicologiques sur les composants

#### **BENZYL ALCOHOL**

### Toxicité aiguë - orale

**Indications (DL<sub>50</sub> orale)** Nocif en cas d'ingestion.  
DL<sub>50</sub> 1620 mg/kg, Orale, Rat

**D E H 445 EPOXY CURING AGENT**

ETA orale (mg/kg)	500,0
<u>Toxicité aiguë - cutanée</u>	
Indications (DL <sub>50</sub> cutanée)	DL <sub>50</sub> 2000 mg/kg, Cutanée, Rat
<u>Toxicité aiguë - inhalation</u>	
Toxicité aiguë inhalation (CL <sub>50</sub> vapeurs mg/l)	11,0
Espèces	Rat
Indications (CL <sub>50</sub> inhalation)	Nocif par inhalation. CL <sub>50</sub> > 4.178 mg/l, Inhalatoire, Rat OECD 403
ETA inhalation (vapeurs mg/l)	11,0

**TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE**

<u>Toxicité aiguë - orale</u>	
ETA orale (mg/kg)	500,0

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**Écotoxicité** Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**12.1. Toxicité**

**Toxicité** Nocif pour les organismes aquatiques.

**Informations écologiques sur les composants****BENZYL ALCOHOL****toxicité aquatique aiguë**

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 460 mg/l, Pimephales promelas (Tête-de-boule)
	OECD 203
	CL <sub>50</sub> , 96 heure: 10 mg/l, Lepomis macrochirus (crapet arlequin)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 230 mg/l, Daphnia magna
	OECD 202
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	Cl <sub>50</sub> , 72 heures: 770 mg/l, Algues
	OECD 201
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , 49 heures: 2100 mg/l, Boues activées OECD 209

**toxicité aquatique chronique**

<b>Toxicité chronique - invertébrés aquatiques</b>	NOEC, 21 jours: 51 mg/l, Daphnia magna
--	--

**REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE****toxicité aquatique aiguë**

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 96 heures: 70.7 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel) OECD 203
---------------------------------	---

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 48 heures: 11.1 mg/l, Daphnia magna OECD 202
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 79.4 mg/l, Pseudokirchneriella subcapitata OECD 201
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	CE <sub>50</sub> , 3 heures: >1000 mg/l, Boues activées OECD 209

### TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

#### toxicité aquatique aiguë

<b>Toxicité aiguë - poisson</b>	CL <sub>50</sub> , 48 heures: 172 mg/l, Leuciscus idus (ide mélanote)
<b>Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 24 heures: 31.5 mg/l, Daphnia magna
<b>Toxicité aiguë - plantes aquatiques</b>	CE <sub>50</sub> , 72 heures: 29.5 mg/l, Algues
<b>Toxicité aiguë - microorganismes</b>	EC10, 17 heures: 89 mg/l, Boues activées

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Pas de données disponibles sur la dégradabilité de ce produit.

#### Informations écologiques sur les composants

### BENZYL ALCOHOL

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Le produit est facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- 92-96%: 14 jours OECD 301C

### REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Non facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- 0%: 28 jours OECD 301F

### TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE

<b>Persistance et dégradabilité</b>	Ne devrait pas être facilement biodégradable.
<b>Biodégradation</b>	- 13%: 28 jours OECD 302B

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Pas de données disponibles sur la bioaccumulation.

**Coefficient de partage** Pas d'information disponible.

#### Informations écologiques sur les composants

**D E H 445 EPOXY CURING AGENT****BENZYL ALCOHOL**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,

**TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE**

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables. FBC: <100,

**12.4. Mobilité dans le sol**

**Mobilité** Le produit est soluble dans l'eau.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**Informations écologiques sur les composants****BENZYL ALCOHOL**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE**

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

**12.6. Autres effets néfastes**

**Autres effets néfastes** Aucune information requise.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

**Information générale** Déchets classés comme déchets dangereux. Ne pas percer ou incinérer, même vide.

**Méthodes de traitement des déchets** Eliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Général** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

**14.1. Numéro ONU**

N° ONU (ADR/RID) 2735

N° ONU (IMDG) 2735

N° ONU (ICAO) 2735

N° ONU (ADN) 2735

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

<b>Nom d'expédition (ADR/RID)</b>	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE, TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE)
<b>Nom d'expédition (IMDG)</b>	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE, TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE)
<b>Nom d'expédition (ICAO)</b>	AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (CONTAINS REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE, TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE)
<b>Nom d'expédition (ADN)</b>	POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (CONTIENT REACTION PRODUCT OF 3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXANAMINE WITH OLIGOMERISATION PRODUCTS OF 4,4'-PROPANE-2,2-DIYLDIPHENOL WITH 2-(CHLOROMETHYL)OXIRANE, TRIMETHYLHEXANE-1,6-DIAMINE)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe ADR/RID	8
Code de classement ADR/RID	C7
Etiquette ADR/RID	8
Classe IMDG	8
Classe/division ICAO	8
Classe ADN	8

#### Etiquettes de transport



### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR/RID)	II
Groupe d'emballage (IMDG)	II
Groupe d'emballage (ICAO)	II
Groupe d'emballage (ADN)	II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin  
Non.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Groupe de séparation des matières du code IMDG	18. Alcalis
EmS	F-A, S-B
Catégorie de transport ADR	2

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

Code de consignes d'intervention d'urgence 2X

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 80

Code de restriction en tunnels (E)

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.  
Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

### Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ETA: Estimation de la toxicité aiguë  
 ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.  
 ADN: Accord européen relatif au transport international des marchandises par voies de navigation intérieures.  
 CAS: Chemical Abstracts Service.  
 DNEL: Dose dérivée sans effet.  
 IATA: Association Internationale du Transport Aérien.  
 IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.  
 Kow: Coefficient de partage octanol-eau.  
 CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).  
 DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .  
 PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.  
 PNEC: Concentration prédite sans effet.  
 REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.  
 RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises.  
 vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.  
 CIRC: Centre International de Recherche sur le Cancer.  
 MARPOL 73/78: L'annexe II de la convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, 1973, modifiée par le protocole de 1978.  
 cATpE: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë.  
 FBC: Facteur de bioconcentration.  
 DBO: Demande biochimique en oxygène.  
 CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.  
 LOAEC: Concentration minimale avec effet nocif observé.  
 LOAEL: Dose minimale avec effet nocif observé.  
 NOAEC: Concentration sans effet nocif observé.  
 NOAEL: Dose sans effet nocif observé.  
 NOEC: Concentration sans effet observé.  
 LOEC: Concentration efficace la plus faible observée.  
 DMEL: Dose dérivée avec effet minimum.  
 LE50: limite d'exposition 50  
 hPa: Hektopaskal  
 LL50: Lethal Chargement cinquante  
 OCDE: Organisation de coopération et de développement économique  
 POW: OC talk coefficient de partage OL d'eau  
 Un appareil respiratoire autonome: SCBA  
 STP Stations d'épuration  
 COV: Composés organiques volatils

### Sigles et abbréviations utilisés dans la classification

Acute Tox. = Toxicité aiguë  
 Aquatic Acute = Toxicité aquatique aiguë  
 Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique

### Références littéraires clés et sources de données

Information du fournisseur.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

<b>Date de révision</b>	03-02-20
<b>Numéro de version</b>	2.001
<b>Remplace la date</b>	26-07-18
<b>Numéro de FDS</b>	46852

## D E H 445 EPOXY CURING AGENT

<b>Statut de la FDS</b>	Approuvé.
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux. H332 Nocif par inhalation. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Signature</b>	Jitendra Panchal